



Barème d'honoraires

Calcul des honoraires :

Les prix indiqués en vitrine comprennent la commission d'agence TTC, à la charge du vendeur (sauf indication contraire)

- Transactions :

- . Terrains : 10 %
- . Commerces : 10 %
- . Transactions
 - pour affaire < 46 000 € : 13 %
 - pour affaire > 46 000 € et < 93 000 € : 10 %
 - pour affaire > 93 000 € : 6%

- Locations :

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8 € / m²
Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € / m²

TVA : taux en vigueur : 20 %

AIC

Place de la Mairie 66400 CERET - Tél 04 68 87 02 84 - Fax 04 68 87 46 46 -
Email : agenceaic2@wanadoo.fr - www.agence-aic.com